ECOLE DE MUSIQUE DE NYON

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire 2023

Jeudi 25 mai 2023 – 20h30
Salle de rythmique de l'Ecole du Couchant

Ordre du jour

1. Ouverture, salutations et présences
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Nomination de deux scrutateurs
4. Procès-verbal de l'AG 2022*
5. Adoption du procès-verbal de l'AG 2022
6. Rapport du Président*
7. Rapports du directeur de l'Ecole, du responsable CoMa, de la coordinatrice des cours*
8. Discussion et approbation des rapports des points 6 & 7
9. Comptes 2022 - rapports des responsables Finance et Facturation*
10. Rapport des vérificateurs des comptes
11. Discussion, adoption des comptes 2022 et décharge au comité
12. Budget 2023*
13. Changement année comptable EMN – comptabilité du 1er juillet au 30 juin
14. Discussion et adoption du budget 2023
15. Information sur le renouvellement de l'EMN auprès de la FEM
16. Discussion & validation des statuts 2023 – similaire à 2022
17. Comité de direction : démission Nathalie Jolion & Nisha Daeppen (effectif octobre 2023)
18. Comité de direction : informations et échéances sur le futur CoDir
19. Comité de direction : arrivées au CoDir EMN : candidats Johan Crocoll & Damien Jolion
20. Présentation de l'organigramme EMN 2023 (arrivées/départs des bénévoles)
21. Présentation de la secrétaire-comptable de l'EMN engagée au 1er mai 2023
22. Élection du Président ou de la Présidente
23. Comité directeur : élection du comité
24. Élection des vérificateurs des comptes 2023
25. Information sur le règlement EMN 2023
26. Discussion et validation de la charte EMN (nouveau)
27. Programme provisoire des principales manifestations (EMN + 75e)
28. Propositions individuelles (doivent être parvenue avant le 15 mai 2023)
29. Divers et questions ouvertes.

ECOLE DE MUSIQUE DE NYON
Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire 2023

Jeudi 25 mai 2023 – 20h30
Salle de rythmique de l'Ecole du Couchant

Ordre du jour

1. Ouverture, salutations et présences
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Nomination de deux scrutateurs
4. Procès-verbal de l'AG 2022*
5. Adoption du procès-verbal de l'AG 2022
6. Rapport du Président*
7. Rapports du directeur de l'Ecole, du responsable CoMa, de la coordinatrice des cours*
8. Discussion et approbation des rapports des points 6 & 7
9. Comptes 2022 - rapports des responsables Finance et Facturation*
10. Rapport des vérificateurs des comptes
11. Discussion, adoption des comptes 2022 et décharge au comité
12. Budget 2023*
13. Changement année comptable EMN – comptabilité du 1er juillet au 30 juin
14. Discussion et adoption du budget 2023
15. Information sur le renouvellement de l'EMN auprès de la FEM
16. Discussion & validation des statuts 2023 – similaire à 2022
17. Comité de direction : démission Nathalie Jolion & Nisha Daeppen (effectif octobre 2023)
18. Comité de direction : informations et échéances sur le futur CoDir
19. Comité de direction : arrivées au CoDir EMN : candidats Johan Crocoll & Damien Jolion
20. Présentation de l'organigramme EMN 2023 (arrivées/départs des bénévoles)
21. Présentation de la secrétaire-comptable de l'EMN engagée au 1er mai 2023
22. Élection du Président ou de la Présidente
23. Comité directeur : élection du comité
24. Élection des vérificateurs des comptes 2023
25. Information sur le règlement EMN 2023
26. Discussion et validation de la charte EMN (nouveau)
27. Programme provisoire des principales manifestations (EMN + 75e)
28. Propositions individuelles (doivent être parvenue avant le 15 mai 2023)
29. Divers et questions ouvertes.

1. Ouverture, salutations et présences

Monsieur Stéphane Martin, Président, accueille les membres actifs (parents et élèves majeurs) et les Comités (CoDir et CoMa), une délégation des Fanfares de Nyon et Gland, ainsi que des tambours de Nyon à la salle de rythmique de l'école du Couchant qui comprend les locaux de l'Ecole de Musique de Nyon, chemin du Couchant 1. Après les salutations et les présences, il ouvre l'assemblée générale 2023 à 20h35.

Membres actifs présents (votants) : 9 (majorité absolue 5)

2. Adoption de l'ordre du jour

La parole n'est pas demandée, il n'y a pas de commentaire ou demande de modification de la part des membres. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. Nomination d'un scrutateur

Monsieur Raphaël Weisskopf est désigné scrutateur.

4. Procès-verbal – AG 2022

Le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 9 juin 2022 est publié sur le site internet de l'EMN. Sa lecture n'est pas demandée.

La discussion est ouverte. Ce procès-verbal n'appelle aucune remarque ou demande de modification de la part de l'assemblée.

5. Adoption du procès-verbal – AG 2022

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des votants.

6. Rapport du Président

Tous les rapports ont été publiés dans les délais légaux sur le site internet de l'EMN. Monsieur le Président ne donne pas lecture de son rapport d'activité 2022-2023, la lecture n'étant pas demandée.

Il tient toutefois à faire un bref résumé de l'année. Notamment grâce à une super rentrée en septembre 2022 avec 271 élèves et également au lancement des cours à la carte qui a reçu un bon accueil et qui sera reconduit en 2024.

Fin avril 2023, le CoDir a remis son dossier de renouvellement de l'EMN auprès de la FEM pour les années 2023-2028. La FEM a jusqu'à fin mai 2023 pour demander des documents supplémentaires, mais rien à ce jour. Le résultat sera communiqué ultérieurement.

Durant l'hiver 2022, un changement important du système informatique a été réalisé. La migration d'OfiCloud vers Microsoft 365 s'est très bien déroulée. Ceci nous a permis de faire quelques économies qui nous permettra dans un futur plus ou moins proche d'investir dans d'autres logiciels.

Annonce de l'engagement de notre nouvelle secrétaire-comptable à 20% au 1er mai 2023, Natacha Riccio, le président fait une brève présentation et lui souhaite la bienvenue.

Monsieur Martin, fait remarquer que le fonctionnement de l'EMN est très dépendant du bénévolat, et qu'il devient de plus en plus difficile de trouver des volontaires. Il en profite pour rendre hommage à Monsieur Louis-François Krummenacher, qui vient de nous quitter. Il propose une minute de silence

7. Rapports du directeur de l'Ecole, du responsable CoMa et de la coordinatrice des cours

a. Du directeur de l'Ecole - Monsieur Jean-Claude Bloch

Ce rapport est publié sur le site internet de l'EMN.

Monsieur Raphaël Weisskopf demande quelle est l'approche par rapport aux « problèmes » de comportement des élèves dans les cours ou dans les harmonies.

MonsieurJean-Claude Bloch précise qu'il y a bien quelques « soucis » mais rien qui mérite de devoir sévir pour l'instant. Mais le cas échéant le nécessaire sera fait par convocation des parents.

b. Du responsable des cours

Madame Nisha Daeppen a donné sa démission (effectif fin octobre) mais s'occupe de la coordination des cours au moins jusqu'à la rentrée. Le Président informe que le ou la remplaçant-e n'a pas encore été trouvé-e et que toutes propositions sont les bienvenues. Il précise également que Madame Daeppen a fait un super boulot et la remercie. Elle sera proposée comme membre d'honneur lors de la prochaine A.G. en 2024.

c. Du responsable CoMa – Monsieur Marc Leopoldoff

Ce rapport est publié sur le site internet de l'EMN. La discussion est ouverte.

Madame Jessie Rojard demande une correction dans le P.V. de l'année dernière car le cortège n'a pas eu lieu pour cause de mauvais temps.

Madame Gwenaelle Bussy remercie pour les efforts d'informations (convocations,). Celles-ci sont trouvées plus facilement et rapidement sur le site.

Le Président précise que la mise à jour des manifestations est faite régulièrement sur le site internet de l'EMN. Le but est vraiment d'essayer de communiquer un maximum via le site.

8. Discussion et approbation des rapports des points 6 et 7

Il est proposé de voter l'acceptation en bloc de ces rapports, sauf avis contraire d'un membre de l'assemblée. Tous les rapports sont acceptés à l'unanimité des votants.

9. Comptes 2022 - rapports des responsables Finance et Facturation

a. De la responsable Finance – Madame Barbara Martin

Le rapport concerne l'exercice 2022 du 1er janvier au 31 décembre. Le bilan au 31 décembre 2022, ainsi que les comptes de résultats ont été publiés sur le site de l'EMN.

Très belle année 2022 ! L'école de Musique se porte bien financièrement, ce qui a permis de soutenir l'association du 75e, ainsi que d'engager une secrétaire-comptable à 20%. Son salaire n'a pas de budget dédié car il remplacera les frais de notre fiduciaire pour cette année de transition.

Utilisation de certains fonds notamment pour l'organisation d'une sortie à Europa park dans le cadre du 75e ainsi que des investissements autour de l'uniforme

Création d'un fond pour un futur remplacement du bus.

Réflexion au niveau de l'année comptable, afin de la faire correspondre à l'année scolaire. La demande d'un tel changement doit se faire devant un notaire.

Les nouvelles exigences de la FEM demande que tout le CoDir soit inscrit au RC en tant qu'Association mais au vu des nombreux changements actuels, le nécessaire sera fait dans un futur proche.

Madame Martin informe qu'actuellement nous avons 3 logiciels (base de gestion, base de comptabilité et une base pour les salaires). L'objectif à terme et de garder la base de gestion (GecoMus), et de regrouper en un seul système la comptabilité et les salaires.

b. De la responsable Facturation – Madame Nathalie Jolion

Le rapport concerne la facturation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022. Il est publié sur le site internet de l'EMN.

10. Rapport des vérificateurs des comptes

Il y a en fait 3 rapports depuis l'encadrement par la LEM du contrôle restreint de comptes annuels par un fiduciaire agréé.

a. Rapport de l'organe de contrôle sur des comptes
b. Déclaration d'intégralité de l'EMN
c. Rapport de l'organe de révision – fiduciaire - sur le contrôle restreint des comptes

Monsieur Olivier Monge donne lecture du rapport de l'organe de contrôle des comptes 2022.

En vertu du mandat confié, la commission de vérification des comptes s'est réunie afin de contrôler la comptabilité de l'EMN clôturée au 31 décembre 2022.

Par conséquent, cette commission recommande à l'assemblée d'approuver les comptes de l'exercice 2022 tels qu'ils sont présentés, et d'en donner décharge à la responsable financière, à la comptable, ainsi qu'au comité en les remerciant du travail effectué et la responsabilité que cela engendre. Ce rapport est publié sur le site internet de l'EMN.

11. Discussion, adoption des comptes 2022 et décharge au comité

La discussion est ouverte.

Monsieur Olivier Monge informe que la commission de vérification des comptes aimeraient revenir (lors de l'A.G. 2024 ?!) sur le sujet des royalties des méthodes de solfèges qui reviennent aux Directeur/trice. Monsieur Jean-Claude Bloch souhaite clarifier tout de suite la situation. Il y a quelques années les méthodes (développées par Monique Dupuis-Léopoldoff et Jean-Claude Bloch) ont été proposées au comité afin de les reprendre au nom de l'Ecole. Celui-ci a refusé, et celles-ci sont donc restées propriétés des deux directeurs qui ont continué leur développement. A savoir qu'elles sont vendues au même prix depuis 20 ans.
Monsieur Stéphane Martin, précise que la question a été posée pendant le contrôle des comptes et qu'il s'était uniquement engagé à voir comment ça se passe dans les autres écoles. Monsieur Jean-Claude Bloch informe que celles-ci achètent les méthodes dans un magasin de musique.

Monsieur Raphaël Weisskopf, demande ce qui est créé exactement. Monsieur Jean-Claude Bloch répond qu'ils ont créés une méthode par années (4) afin d'atteindre les objectifs d'année de solfège. Nathalie Jolion précise que celles-ci sont refacturées aux parents.

Les comptes sont acceptés à l'unanimité des votants sauf la responsable financière qui s'abstient.

12. Budget 2023

Le budget 2023 est publié sur le site internet de l'EMN.

13. Changement année comptable EMN – du 1er juillet au 30 juin

Nathalie Jolion informe qu'elle a suggéré à la fiduciaire de changer l'année comptable.

Avantages :

- ✓ Plus grande précision au moment de la préparation du budget car les gros frais interviennent entre le début de l'année jusqu'à mai-juin sans avoir l'information des revenus dus aux inscriptions. La facturation étant faite au 30 septembre de chaque année.
- ✓ Meilleure gestion de la trésorerie et de nos besoins pour le reste de l'année.

En attente validation de la FEM.

En cas d'acceptation de la FEM, l'A.G. serait peut-être déplacée à la rentrée et la prochaine année fiscale serait de 18 mois (01.01.2023-30.06.2024).

14. Discussion, adoption du budget 2023

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Le budget est accepté à l'unanimité des votants sauf la responsable financière qui s'abstient.

15. Information sur le renouvellement de l'EMN auprès de la FEM

Madame Barbara Martin rapporte que les écoles de musique au travers de l'AEM ont très bien collaboré pour cette recertification. Expérience très positive et constructive.

Monsieur Stéphane Martin informe de la création d'une nouvelle charte et d'un code de déontologie. Ceux-ci seront présentés aux professeurs à la rentrée prochaine.

16. Discussion et validation des statuts 2023

Pas de changement. La discussion est ouverte.

Monsieur Raphaël Weisskopf demande si il est bien juste que, dans le cas d'un cours non dispensé par un enseignant, celui-ci n'a pas besoin d'être remplacé. Monsieur Stéphane Martin répond que si un professeur rate un cours car il a un autre événement prévu, il doit se faire remplacer ou remplacer le cours ultérieurement. Si c'est pour cause d'accident ou maladie (de courte durée), le cours ne doit pas obligatoirement être remplacé.

Le Président précise que suivant le type d'instrument il est difficile de trouver un remplaçant au pied levé.

Madame Barbara Martin informe que si l'absence est de longue durée, le remplacement est assuré.

Accepté à l'unanimité.

17. Comité : démissions/admissions

Démission de Mesdames Nathalie Jolion et Nisha Daeppen pour le 31 octobre 2023.
Madame Nathalie Jolion reste jusqu'à fin octobre pour assurer la transition avec la nouvelle secrétaire-comptable.

Madame Nisha Daeppen démissionne également au 31 octobre mais reste aussi jusqu'à la rentrée. Son ou sa remplaçant-e n'as pas encore été trouvé-e (ABE).

18. Comité : informations et échéances sur le futur CoDir

Le Président propose les personnes suivantes :

- ✓ Johan Crocoll – responsable informatique, billetterie & Communication. Monsieur Stéphane Martin relève son aide précieuse pour le transfert de notre système informatique du Cloud sur Microsoft 365. Qui a eu, de plus, le gros avantage de faire des économies non négligeables.
- ✓ Damien Jolion – responsable marketing : il s'occupera de la communication sur les réseaux sociaux, de créer un format de communication aux parents plus uniformisé et structuré.

Information également sur le départ en 2025 du président et de la vice-présidente.

Monsieur Raphaël Weisskopf, demande quelle est la stratégie du comité face à cette annonce. Le Président répond que l'idée était déjà de le dire rapidement, ceci afin d'avoir le temps de trouver leurs successeurs sereinement et dans de bonne condition. Il pense qu'un roulement est nécessaire au bout d'un certain temps.

19. Comité : arrivées au CoDir EMN

Monsieur Stéphane Martin parle de l'organigramme qui a été proposé. Le système mit en place depuis maintenant deux ans fonctionne bien.

La décision a été prise de séparer le côté « manifestation » du côté « gestion de l'école » en créant deux comités distinct.

Volonté du Comité de responsabilisé chaque personne par rapport à la tâche qui lui est confiée.

20. Présentation de l'organigramme EMN 2023 >(arrivées/départs des bénévoles)

Démissions de plusieurs bénévoles :

UNIFORMES
Madame Séverine Gauthier (sera remplacée par la belle-maman de Madame Sophie Berlie pour faire le lien en tout cas pendant 1 an), Madame Sophie Berlie (dans 1 an).

Monsieur Stéphane Martin fait part de quelques déconvenues que Mme Séverine Gauthier a eu avec des parents qui ne sont pas venus aux rendez-vous. Madame Stéphanie Baumgartner intervient car elle en fait partie. Elle explique que les inscriptions ont été faite via un Doodle et devaient être confirmées par mail. Mail qui n'a jamais été reçu. Madame Gwenaelle Bussy confirme avoir eu le même genre de mésaventure.
Monsieur Stéphane Martin répond que le CoDir n'avait pas cette information et que c'est clairement un point à améliorer.

Monsieur Raphaël Weisskopf propose de créer des dates dédiées à la révision des uniformes, par exemple 3x par année pendant la répétition de la grande harmonie.
Nathalie Jolion répond qu'ils y avaient pensés mais sans aller plus loin car pas sur que ce soit bien suivi pour raison scolaire ou autre.

Actuellement l'entretien des uniformes est géré par deux personnes ; Madame Sophie Berlie (couturière de métier) qui s'occupe également des retouches et Madame Séverine Gauthier pour le côté organisationnel. La personne qui remplacera devra organiser/gérer ses rendez-vous (en accord avec le CoDir) et avoir les compétences de couturière.

GESTION DES EXAMENS
Madame Karen Gobalet : va s'occuper de faire la passation/information à Monsieur Olivier Monge qui s'est proposé pour reprendre cette tâche. Il s'occupe déjà des carnets sociétaires.

PARTITIONS
Monsieur Ewald Effinger : le président informe qu'ils ont normalement déjà un repreneur avec une personne retraitée. En cours de validation.

GESTION DES INSTRUMENTS
Monsieur Damien Jolion : après avoir fait un énorme travail de mise à jour de toute la base des instruments et un état des lieux du stock. Pour l'instant la gestion a été reprise par Monsieur Jean-Claude Bloch.

Monsieur Jean-Claude Bloch informe qu'il peut faire le suivi durant l'année, principalement en responsabilisant plus les professeurs, mais qu'il serait intéressant de trouver une personne qui ait le suivi des instruments à réviser et la gestion en fin et début d'année quand un instrument est donné sur la base des inscriptions. En binôme ?!

Madame Frédérique Conte intervient pour savoir si une demande a été faite auprès des anciens de l'école de musique. Réponse affirmative mais malheureusement sans succès.

SOUTIEN ET LES BANDEROLES
Monsieur Raphaël Weisskopf a démissionné fin 2022 du poste de soutien EMN

LOGISTIQUE DU CoMa
Monsieur Louis Alveda a donné sa démission de la partie logistique du CoMa.

GESTION DE LA BUVETTE
Monsieur Vincent Jolion : la buvette va être reprise en partie par Monsieur Raphaël Rufener. En tout cas pour le 75e anniversaire, ainsi que le Palmarès et pour le Gala.

Arrivée d'une bénévole :
Madame Silvia Blancho : rejoint le CoMa pour faire de l'assistance sur les manifestations.

Monsieur Marc Leopoldoff fait un appel aux parents qui seraient intéressés de rejoindre le CoMa en fonction de leurs disponibilités, même pour un événement unique. Toute aide est la bienvenue !

Monsieur Thivent Rodari demande si Monsieur Marc Leopoldoff tient une liste du nombre de bénévoles nécessaires par rapport aux manifestations. Il répond qu'il s'organise à l'instinct sauf pour des événements comme le 75e, le palmarès ou encore le gala ou l'anticipation est bien entendu une nécessité.

21. Présentation de la secrétaire-comptable de l'EMN engagée au 1er mai 2023

Voir point 6. Rapport du président

22. Élection du Président ou de la Présidente

Le Président, Monsieur Stéphane Martin, est élu à l'unanimité des votants.

23. Comité directeur – élection du comité

Proposition Comité 2023-2024 :

✓ Barbara Martin (vice-présidente) :	Responsable des finances
✓ Damien Jolion :	Responsable marketing
✓ Johan Crocoll :	Responsable informatique
✓ Nathalie Jolion :	Responsable facturation (fin octobre 2023)
✓ Nisha Daeppen :	Responsable des cours (fin octobre 2023)

Madame Gwenaëlle Bussy demande, si selon les statuts, il existe un nombre précis de membres à respecter et si des postes fixes doivent être attribués.
Le président répond qu'ils ont pris le minimum d'une Association, soit un président, un trésorier et un membre. Monsieur Jean-Claude Bloch participe à la plupart des séances notamment pour une prise de décision sur les cours ou d'organisation sur le long terme. Mais le CoDir a une volonté de trouver une 5e personne afin d'avoir un meilleur consensus lors des votes.

Le CoDir est élu à l'unanimité des votants.

24. Élection des vérificateurs des comptes 2023

Le renouvellement annuel par rotation fait que Madame Karen Gobalet, en fin de mandat, est sortante.

La commission de vérification des comptes est dorénavant composée Madame Jessie Rojard, 1ère nommée, de Monsieur Olivier Monge. Ces membres acceptent leur mandat et sont confirmés par leur élection à l'unanimité.

Un ou une suppléant-e doit être désigné-e. Madame Cristina Bianchi se porte volontaire comme suppléante. Elle est élue à l'unanimité.

Monsieur Raphaël Weisskopf demande s'il serait possible d'organiser la séance de vérification des comptes deux ou trois semaines avant l'A.G. Madame Barbara Martin lui répond qu'ils sont dépendants de la date de réception du rapport de révision des comptes par la fiduciaire.

25. Information sur le Règlement EMN 2023

Monsieur Stéphane Martin informe d'un changement dans le règlement. Le règlement modifié est publié sur le site internet de l'EMN.

26. Discussion & validation de la charte de l'EMN

La discussion est ouverte.

Le président a fait une proposition de charte qui a été envoyée à plusieurs parents, à tous les professeurs, tous les membres du Codir et du CoMa pour corrections/commentaires.

Monsieur Raphaël Weisskopf demande si elle va être signée par chaque élève. Le président répond qu'il est prévu qu'elle soit envoyée aux professeurs et aux élèves, mais pas de la faire signer. Elle sera mise à disposition sur le site de l'EMN.

Accepté à l'unanimité

27. Programme provisoire des principales manifestations (EMN + 75e)

Messieurs Bloch & Leopoldoff résume un calendrier des principales manifestations 2023-2024.

Le programme complet sera publié sur le site internet de l'EMN.

28. Propositions individuelles

Pas de proposition par écrit reçue au délai du 15 mai 2023.

La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée. La discussion est close.

29. Divers

Les points suivants sont relevés par l'assemblée et discuté :

- Absence de l'EMN de la liste des bons Culture de la Migros.
- Suggestion d'inviter les parents à participer à certaines répétitions afin qu'ils se rendent compte du travail effectuer et d'éventuellement leur donner envie de participer plus activement au sein de l'école.
- Contrepartie financière pour certains parents à l'écolage de l'enfant dans le cas d'un engagement « satellite ».
- Y aurait-il quelque chose à faire pour augmenter le nombre de participants à l'AG. Changement de jour ou à une autre période l'année ?!
- Madame Jessie Rojard rapporte qu'elle a beaucoup apprécié la Flashmob
- Monsieur Rodari revient sur leur 1ere place à la fête cantonale de Gimel « groupe tambours » avec la participation des élèves de l'EMN.
- Madame Sara Kellenberger, présidente ad-intérim de la fanfare de Nyon, remercie de la collaboration entre la fanfare et l'EMN.
- Monsieur Jean-Claude Bloch confirme que cette collaboration entre la fanfare est l'EMN est très importante et très enrichissante. Mais demande à la fanfare de Nyon d'essayer de faire un maximum de promotion pour l'EMN.

Monsieur Martin lève la séance à 22h50, remercie l'assemblée pour son active participation et la confiance témoignée. Le traditionnel verre de l'amitié vous attend !

PV de l'AG effectué par Natacha Riccio
Secrétaire pour l'Assemblée Générale

Ecole de Musique de Nyon

Stéphane Martin
Président EMN

Barbara Martin
Vice-présidente EMN